



Liste des ressources matérielles suggérées pour un centre de coordination municipale



Équipement téléphonique

- Téléphones fixes et cellulaires;
- Poste téléphonique mains libres;
- Lignes d'entrée :
 - destinées au public (de préférence un numéro déjà connu du public);
 - minimum de trois lignes (en urgence);
- Lignes de sortie :
 - destinées aux relations avec les intervenants ou la clientèle;
 - minimum de trois lignes (en urgence);
- Lignes à usage restreint (entrée/sortie) :
 - destinées à des intervenants privilégiés;
 - numéro confidentiel;
 - ligne pour le télécopieur fixe et pour le poste téléphonique mains libres.

Matériel de télécommunication

- Postes de radio mobile (sur réseaux locaux);
- Téléphones satellites;
- Télécopieurs (de préférence programmables);
- Système de télécommunications (réseau amateur et municipal);
- Logiciel de visioconférence (Skype, etc.).

Équipement informatique

- Ordinateurs de table ou portables;
- Accès Internet (fixe et WiFi);
- Imprimantes;
- Webcam;
- Accès au réseau informatique (serveurs et imprimantes);
- Logiciels (série Office ou équivalent, géomatique et cartographie, accès au Géoportail du MSP, etc.);
- Gestion de l'information (journal des opérations, registre des messages, procédure d'accréditation, etc.).

Matériel de bureau

- Bureaux, chaises;
- Tables;
- Photocopieuse;
- Horloge;
- Clé USB;
- Papeterie;
- Tableau blanc et à feuilles mobiles.

Matériel audiovisuel et électrique

- Téléviseur (branché sur le câble de préférence);
- Radio portative;
- Projecteur et écran;
- Prises de courant;
- Rallonge multiprise.

Ameublement de détente et de cuisine

- Table et chaises;
- Fauteuils;
- Réfrigérateur;
- Cuisinière;
- Micro-ondes;
- Cafetière;
- Vaisselle.

Documents essentiels

- Plan de sécurité civile de la municipalité;
- Plans d'urgence d'organismes externes;
- Cartes géographiques de la municipalité et du territoire (différentes échelles);
- Cartes spécialisées (plaines inondables, réseau électrique, gaz, etc.).

Génératrice

- Centre muni d'une génératrice ou d'un branchement extérieur permettant l'installation d'une génératrice.*

* Si ce n'est pas le cas, l'utilisation d'un centre de coordination autonome énergétiquement (doté d'une génératrice) mis en place à l'échelle régionale ou intermunicipale ou appartenant à une autre municipalité constitue une option valable.